

États financiers de

**L'ASSOCIATION CANADIENNE
DE GÉRONTOLOGIE**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 30 avril 2024

BROUILLON

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association canadienne de gérontologie

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association canadienne de gérontologie (l'entité), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 30 avril 2024;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 avril 2024, ainsi que de ses résultats opérationnels et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Kingston, Canada

(date)

ASSOCIATION CANADIENNE DE GÉRONTOLOGIE

État de la situation financière

Au 30 avril 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	78 260 \$	116 529 \$
Débiteurs - <i>La Revue canadienne du vieillissement</i>	90 434	246 912
Débiteurs	34 062	11 435
TVH à recevoir	34 371	12 021
Charges payées d'avance et dépôts	39 547	44 495
	276 674	431 392
Placements (note 3)	2 021 269	1 939 644
	2 297 943 \$	2 371 036 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créiteurs et charges à payer (note 2)	44 229 \$	31 938 \$
Cotisations reportées	21 665	5 560
Apports reportés	41 616	33 902
Emprunt au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (note 5)	—	40 000
	107 510	111 400
Actif net		
Affecté à l'interne	1 824 654	1 757 423
Non affecté	365 779	502 213
	2 190 433	2 259 636
	2 297 943 \$	2 371 036 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

_____ Administrateur (trice)

_____ Administrateur (trice)

ASSOCIATION CANADIENNE DE GÉRONTOLOGIE

État des résultats

Exercice clos le 30 avril 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Produits		
Congrès annuel	273 888 \$	202 445 \$
Redevances - <i>La Revue canadienne du vieillissement</i>	150 926	56 741
Cotisations des membres	38 190	36 691
Dons	107	4
	<hr/> 463 111	<hr/> 295 881
Charges		
Congrès annuel	221 561	170 221
Administration	155 797	128 969
Initiatives stratégiques	11 908	10 821
<i>La Revue canadienne du vieillissement</i>	217 578	7 653
Bourses	4 610	3 784
	<hr/> 611 454	<hr/> 321 448
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant produits financiers	(148 343)	(25 567)
Produits financiers (note 4)	79 140	38 872
Excédent (insuffisance) des produits sur les (par rapport aux) charges	<hr/> (69 203)\$	<hr/> 13 305 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DE GÉRONTOLOGIE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 30 avril 2024, avec informations comparatives de 2023

	Affecté à l'interne - Fonds du patrimoine	Affecté à l'interne - Fonds CJA	Affecté à l'interne - Fonds d'exploitation d'ACG	Affecté à l'interne - Fonds organisationnel d'ACG	Non affecté	2024 Total	2023 Total
Solde au début de l'exercice	1 287 259 \$	74 756 \$	281 485 \$	113 923 \$	502 213 \$	2 259 636 \$	2 246 331 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les (par rapport aux) charges	57 107	4 537	15 032	2 463	(148 342)	(69 203)	13 305
Virements interfonds (note 7)	(29 000)	–	29 000	(11 908)	11 908	–	–
Solde à la fin de l'exercice	1 315 366 \$	79 293 \$	325 517 \$	104 478 \$	365 779 \$	2 190 433 \$	2 259 636 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DE GÉRONTOLOGIE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 avril 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les (par rapport aux) charges(69 203)\$		13 305 \$
Éléments hors trésorerie		
Perte nette non réalisée sur les placements	47 454	45 088
Variation nette du fonds de roulement		
Débiteurs - <i>La Revue canadienne du vieillissement</i>	156 478	(49 646)
Débiteurs	(22 627)	26 213
TVH à recevoir	(22 350)	3 102
Charges payées d'avance et dépôts	4 948	3 112
Créditeurs et charges à payer	12 291	8 768
Cotisations reportées	16 105	(375)
Apports reportés	7 714	(25 319)
	130 810	24 248
Activités de financement		
Emprunt au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	(40 000)	–
Activités d'investissement		
Augmentation des placements	(129 079)	(80 483)
Diminution de la trésorerie	(38 269)	(56 235)
Trésorerie au début de l'exercice	116 529	172 764
Trésorerie à la fin de l'exercice	78 260 \$	116 529 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DE GÉRONTOLOGIE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 30 avril 2024

L'Association canadienne de gérontologie (l'« Association ») est une association nationale, multidisciplinaire, scientifique et éducative qui a été créée en vue d'assurer le leadership en matière de vieillissement de la population.

L'Association a été fondée le 15 octobre 1971 et est membre de l'Association internationale de gérontologie et de gériatrie (AIGG).

La *Revue canadienne du vieillissement/Canadian Journal on Aging* (CJA) (la « Revue ») est une publication trimestrielle de l'Association qui publie des manuscrits sur le vieillissement en se concentrant sur la biologie, les sciences de la santé, la psychologie, les sciences sociales, et les politiques et pratiques sociales. La Revue constitue une division de l'Association, et n'est pas une entité juridique indépendante.

L'Association est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt, sous réserve de certains critères.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

a) Méthode de comptabilité

Pour la comptabilisation des apports, l'Association applique la méthode du report.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus, ou à titre de produits à recevoir si le montant peut être estimé de façon raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe, y compris ceux se rapportant aux bourses et aux subventions du gouvernement, sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les actifs nets grevés d'une affectation interne désignés comme tels par le conseil d'administration ne peuvent être utilisés à des fins de fonctionnement général sans l'approbation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a grevé d'une affectation interne les fonds suivants :

Fonds du patrimoine

Le Fonds du patrimoine a été établi par le conseil d'administration en 2003 avec les produits du congrès de 2001 de l'AIGG, et il est structuré afin de répondre aux quatre objectifs à long terme suivants :

- soutenir les étudiants à l'aide de bourses et de prix;
- inviter des universitaires et des praticiens canadiens et étrangers à partager leur expertise;

ASSOCIATION CANADIENNE DE GÉRONTOLOGIE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 avril 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

a) Méthode de comptabilité (suite)

Fonds du patrimoine (suite)

- lancer des projets spéciaux visant à promouvoir les objectifs de l'Association et de ses membres;
- faciliter la participation des étudiants aux futurs congrès de l'AIGG.

Fonds CJA

Ce fonds a été établi par le conseil d'administration afin de veiller à la stabilité des activités de la Revue.

Fonds d'exploitation de l'ACG

Ce fonds a été établi par le conseil d'administration en 2014 afin d'assurer la stabilité des activités de l'Association.

Fonds de croissance organisationnelle de l'ACG

Ce fonds a été établi par le conseil d'administration en 2014 afin de soutenir les efforts de croissance de l'Association.

b) Constatation des produits

i) Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits, de façon proportionnelle, au cours de l'exercice auquel elles se rapportent. L'année de cotisation s'étend du 1^{er} mai au 30 avril. Les cotisations perçues d'avance, c'est-à-dire avant l'exercice auquel elles se rapportent, sont comptabilisées à titre de cotisations reportées.

ii) Conférences

Les produits sont constatés lorsque les conférences ont lieu.

iii) Redevances

Les redevances sont constatées à titre de produits lorsque les conditions énoncées dans les ententes pertinentes ont été remplies ou lorsque les événements prévus ont eu lieu, que le recouvrement des montants impayés est probable, qu'il y a des preuves convaincantes qu'une entente a été conclue et que la contrepartie est fixe ou déterminable.

ASSOCIATION CANADIENNE DE GÉRONTOLOGIE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 avril 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Constatation des produits (suite)

iv) Produits financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts tirés des sommes investies, les intérêts produits par les titres à revenu fixe, les dividendes provenant de titres de capitaux propres, les distributions de fonds communs de placement, les gains et pertes réalisés à la vente de placements et la plus-value (moins-value) non réalisée sur la juste valeur des placements. Les produits sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

v) Dons

Les produits provenant de dons sont comptabilisés selon la comptabilité de caisse, et les montants promis mais non reçus ne sont pas comptabilisés.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de les comptabiliser à la juste valeur. L'Association a choisi de comptabiliser ces instruments à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de financement et des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition, ces coûts étant amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque exercice s'il y a des indications d'une dépréciation. Le cas échéant, l'Association détermine s'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est réduite à la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, la somme pouvant être obtenue de la vente de l'actif, et la somme que l'entité prévoit obtenir si elle exerce son droit à l'égard d'une garantie financière. Si des faits et circonstances donnent lieu à un renversement de la situation au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, cette reprise ne devant pas excéder la moins-value initiale.

ASSOCIATION CANADIENNE DE GÉRONTOLOGIE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 avril 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Apports de services

L'Association ne pourrait pas accomplir son travail sans l'apport de nombreux bénévoles. Étant donné que, en temps normal, l'Association n'achète pas les services de ses bénévoles et qu'il est difficile de déterminer la juste valeur de ces services, les dons de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

e) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer incluent des sommes à remettre à l'État qui totalisent 1 787 \$ (1 799 \$ en 2023).

3. Placements

	2024	2023
Trésorerie	45 237 \$	50 101 \$
Titres à revenu fixe	340 061	329 124
Titres de capitaux propres	1 048 050	1 004 681
Fonds communs de placement	587 921	555 738
	2 021 269 \$	1 939 644 \$

ASSOCIATION CANADIENNE DE GÉRONTOLOGIE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 avril 2024

4. Produits financiers

	2024	2023
Intérêts tirés des sommes investies et produits par les titres à revenu fixe	33 564 \$	22 132 \$
Dividendes provenant de titres de capitaux propres	55 790	53 483
Gains réalisés à la vente de placements	53 105	22 425
Perte non réalisée sur la juste valeur des placements	(47 454)	(45 088)
	95 005	52 952
Frais de placement	(15 865)	(14 080)
	79 140 \$	38 872 \$

5. Emprunt au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

Le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes offre des prêts sans intérêt aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif pour les aider à couvrir leurs charges d'exploitation pendant une période où leurs revenus ont affiché une baisse temporaire en raison de la pandémie de COVID-19. Dans le cadre de ce programme, si le prêt a été remboursé avant le 31 décembre 2023, une exonération de remboursement pouvant atteindre 20 000 \$ est accordée.

En 2021, l'Association a reçu 60 000 \$ dans le cadre de ce programme et a prévu rembourser entièrement ce prêt d'ici décembre 2023. Par conséquent, la partie exonérée du prêt, c'est-à-dire 20 000 \$, a été comptabilisée dans les autres produits de l'état des résultats de l'exercice clos le 30 avril 2021. Le reste de ce montant, soit 40 000 \$, a été comptabilisé à titre de passif à court terme dans l'état de la situation financière. Il s'agissait d'un prêt non garanti, sans intérêt, qui a été remboursé en décembre 2023.

6. Risques financiers et concentration du risque de crédit

a) Risque de change

L'Association est exposée à des risques financiers découlant des fluctuations et de la volatilité des taux de change. Dans le cours normal de ses activités, l'Association effectue des placements en dollars américains. À l'heure actuelle, l'Association ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré afin d'atténuer ce risque. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2023.

ASSOCIATION CANADIENNE DE GÉRONTOLOGIE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 avril 2024

6. Risques financiers et concentration du risque de crédit (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps voulu ou à un coût raisonnable. L'Association gère ce risque en surveillant ses besoins de fonctionnement. L'Association prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de disposer de fonds suffisants pour honorer ses engagements. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2023.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que cela entraîne une perte financière. L'Association est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs et aux placements.

L'Association évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. En date du 30 avril 2024, le solde de la provision pour créances douteuses était égal à zéro (tout comme en 2023).

L'Association gère son exposition au risque de crédit lié aux placements en appliquant sa politique de placement, qui l'autorise à investir uniquement dans certains types de placements et auprès d'institutions réputées.

d) Risque de taux d'intérêt

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux fixe. Le portefeuille de placements au 30 avril 2024 comprend des obligations portant intérêt à des taux variant entre 0,9 % et 6,003 %, et qui viennent à échéance entre 2025 et 2047.

7. Virements interfonds

En 2024, le conseil d'administration a approuvé l'affectation de l'excédent des produits sur les charges pour 2024 au fonds d'exploitation de l'ACG affecté à l'interne et aux fonds non affectés.